

Programme de Formation

Violence conjugale : connaître et utiliser l'ordonnance de protection pour aider les victimes

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Travailleurs sociaux, bénévoles et salariés d'associations initiés à la question des violences conjugales

Objectifs pédagogiques

Connaître le dispositif de l'ordonnance de protection.

Comprendre son utilité.

Savoir informer une personne victime et l'aider à faire valoir ses droits.

Description

Le cadre législatif de l'ordonnance de protection

- Historique législatif.
- Intérêt et utilité de l'ordonnance de protection pour les victimes de violence conjugale.
- L'articulation de l'ordonnance de protection avec les autres dispositifs.

Le dispositif d'ordonnance de protection

- Les conditions posées par la loi.
- Les demandes possibles dans le cadre de l'ordonnance de protection.
- Les conséquences d'une ordonnance de protection.

L'ordonnance de protection en pratique

- Les modes de preuve pour constituer la demande.
- La jurisprudence : pratique des tribunaux concernant l'ordonnance de protection.
- La constitution d'une demande d'ordonnance de protection.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.



Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)